



DECLARATION SNUIPP

CAPN du 8 JUIN 2010

Cette CAPN se tient quelques jours après que soient portées à la connaissance de tous les pistes de travail adressées aux recteurs, pour supprimer des milliers d'emplois d'enseignants.

Augmentation des effectifs par classe, fermetures d'écoles, suppression de la scolarisation des enfants de moins de trois ans, suppressions des postes RASED, ASH et psychologues, suppressions de stages longs, organisation de la formation continue hors du temps scolaire, remplacements effectués par des étudiants, toutes ces hypothèses aboutissent à une dégradation du service public d'éducation et à un renoncement à toute ambition pour nos élèves. La suppression de postes administratifs contribue à cette politique. Il s'agit, avec le schéma d'emploi 2011-2013, de la poursuite d'une véritable hémorragie d'emplois envisagée dans les écoles élémentaires et maternelles qui n'a qu'un but : ne pas remplacer un enseignant sur deux partant en retraite. Le SNUipp exige l'abandon de ce dogme et revendique d'autres choix pour l'école publique.

Les conditions de travail des enseignants vont de nouveau se dégrader. A cela s'ajoute les perspectives d'allongement des carrières pour un niveau affaibli de pension. Les effets en sont d'autant plus inacceptables que 98% des enseignants des écoles n'atteignent pas le dernier échelon de leur corps.

Dans le même temps, la mobilité devient de plus en plus difficile. L'accès à d'autres corps de fonctionnaires n'a jamais été mis en œuvre. Les possibilités de mutations inter-départementales ont diminuées ces dernières années. Les mouvements intra-départementaux, depuis leur cadrage par le ministère, se traduisent par des affectations contraintes à titre définitif en plus grand nombre, avec parfois des vœux géographiques obligatoires, et une diminution des possibilités de mobilité pour les personnels déjà affectés. Dans certains départements, cette situation se trouve aggravée cette année par la décision de recteurs d'affecter les Pe stagiaires sur des postes à l'année dès la rentrée. Malgré nos demandes répétées, aucun bilan ne nous a été présenté par le ministère sur ces mouvements intra-départementaux.

Enfin, le droit syndical est mis à mal. L'organisation du droit à l'information syndicale est entravée. Le SMA limite le droit de grève. Le paritarisme, le rôle et l'information des délégués du personnel sont amoindris, notamment concernant les opérations de mouvements des personnels.

L'ensemble de ces dispositions traduit un mépris et un manque de considération pour nos collègues. Les témoignages de mal être et de souffrance professionnelle en sont des indicateurs.

Toutes ces raisons ont déjà conduit à plusieurs reprises cette année les personnels à cesser le travail. Ils le feront à nouveau le 24 juin prochain.